

NAO 2024 : UN SCENARIO ÉCRIT D'AVANCE, DES SALARIÉS UNE NOUVELLE FOIS FLOUÉS

Une fois de plus, les Négociations Annuelles Obligatoires qui fixent l'enveloppe allouée à nos augmentations salariales 2024 se sont soldées par une mascarade.

1 La direction n'a tenu aucun compte des résultats exceptionnellement élevés de 2023, dus à la performance et à l'engagement de ses salariés. Elle n'a d'yeux que pour ses actionnaires... ceux pour qui vous vous levez tôt chaque matin

2 En cours d'année, l'entreprise avait déjà pris soin de réviser unilatéralement les critères d'intéressement, pour éviter d'avoir à vous verser les sommes « indécentes » auxquelles l'accord en cours vous aurait donné droit.

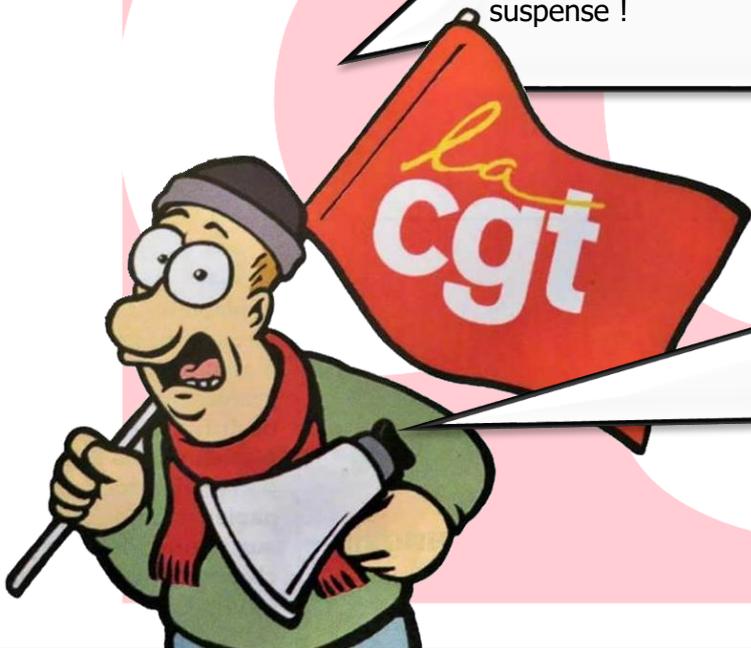
3 Comme d'habitude, elle a démarré les NAO avec une proposition insolente de 3,2% révoltant même nos syndicats les plus dociles

4 Comme toujours, un simulacre de négociation s'est engagé, jusqu'à la fameuse « réunion de la dernière chance » ... quel suspense !

5 Une fois de plus, elle consentira ce qu'elle était déterminée à vous octroyer dès le départ, soit une enveloppe de 4% (« merci Peter, Monsieur est trop bon ») à prendre ou à laisser (si personne ne signe, retour au budget initial)

6 Sans surprise, certains syndicats vous expliqueront qu'ils sont très en colère mais que, pour défendre votre pouvoir d'achat (« ha ha ha ! ») ils vont signer quand-même...

7 Bref, les mieux lotis d'entre nous pourront espérer cette année une augmentation salariale de 4%, et peut-être même 0,1% supplémentaires au titre de l'égalité femme/homme. Débrouillez-vous avec ça pour supporter l'inflation : 7,1% en décembre sur l'alimentaire (malgré les efforts de l'INSEE pour la minimiser), hausse des tarifs d'assurance, coût de l'électricité (+10% puis +15% en 2024 !), gaz, carburant, etc. MERCI PATRON !



LES REVENDICATIONS DE LA CGT

Augmentation Générale : 6,5% avec un plancher de 150€

Reconstitution d'une prime équivalente au salaire moyen

La revalorisation du ticket restaurant à 10€

La mise en place d'une garantie de non-régression du salaire net sur la carrière (non garanti par la nouvelle NCCM)

La résorption immédiate des écarts F/H

La hausse immédiate et l'égalité de la valeur du point « prime d'ancienneté »

La mise en place de congés menstruels

La mise en place de la semaine de 32h sur 4 jours

La régularisation des pertes des congés payés pour arrêt maladie (loi européenne)

Le développement de l'emploi en France



ON LÂCHE RIEN!



**LA CGT NE
SIGNERA PAS
CETTE NAO !**

Tout ça pour ça... Pourquoi ces plans salariaux au rabais se multiplient-ils d'année en année ? Parce que les salariés et certains syndicats ont oublié certaines réalités : rien ne nous sera offert, et la force des travailleurs c'est la grève.

